

DECISION DU MAIRE 04/2026

Le Maire de la Commune de MONT,

Vu l'article L 2122.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 Juin 2020 portant délégation de compétences au Maire,

Vu l'alinéa 4 de cette délibération concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés,

Vu le souhait du Conseil Municipal de réhabiliter le château de MONT

Vu les crédits inscrits au budget de la Commune,

Vu la commission d'appel d'offre du 7 août 2025

Vu l'attribution du lot 1 à l'entreprise DEUMIER

Vu le devis présenté par l'entreprise DEUMIER correspondant :

- Le prolongement des tranchées pour le raccordement du réseau ENEDIS : 6 098,00 €HT

- La taille des pierres des gradins en arrondi : 2 762,50 €HT

- La mise en place de 2 clapets anti-retour sur les exutoires des systèmes de gestion des EP : 636,25 €HT

- La réalisation de la tranchée drainante pour le captage du daleau à côté du grand cèdre : 1 987,83 €HT

DÉCIDE

ARTICLE 1

De signer un avenant au marché pour l'entreprise DEUMIER pour lesdites raison d'un montant de 11 576,98 euros hors taxes le nouveau montant du marché est de 522 055 hors taxes soit 626 467,17 euros TTC.

ARTICLE 2

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait en sera affiché en Mairie.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet des Pyrénées Atlantiques.

Fait à Mont, le 6mai 2026,

Le Maire,
Jacques CLAVE

